

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
19/05/2026**

Le dix-neuf mai deux-mille vingt-six à 11h45, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale »), sur convocation du Président adressée par voie électronique. Conformément à l'article 22 des statuts, ils se sont réunis par visioconférence en se connectant à l'adresse suivante :

<https://lita.webinargeek.com/ago-2026-1001pact-kami-parenthese>

Permettant d'identifier chaque membre et de garantir sa participation effective à l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, complétée par chaque participant(e) présent(e) à l'assemblée, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les bulletins de vote par correspondance des associés ayant voté par correspondance. Il en ressort que 91 associés détenant 71400 droits de vote en AGO, sont présents ou représentés ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

En l'absence du Président de la Société, Justine Castellani est élue par l'assemblée afin de présider la séance.

Les actionnaires ont pu faire parvenir leur vote via un formulaire accessible sur la plateforme Lita.co jusqu'à la veille de la présente assemblée à minuit heure de Paris conformément à l'article 22.1 des statuts de la Société.

Ils ont également pu, via la même plateforme, donner procuration.

La Présidente met à disposition de ses associés :

- une copie de la convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le texte des résolutions proposées à la présente assemblée

Puis la Présidente déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025– Quitus au Président*
- *Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

1001PACT KAMI
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
937932960 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente ayant permis de constater que les associés présents ou représentés détiennent un nombre de droits de vote atteignant le quorum d'un quart requis pour les assemblées générales ordinaires, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer. Il est rappelé que les décisions relevant de la catégorie des décisions collectives ordinaires doivent être prises à la majorité simple des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

La Présidente présente ensuite les activités et les résultats de la Société sur l'exercice précédent. Puis, elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes, faisant ressortir un bénéfice de -797 euros.

donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 69400

Voix contre : 0

Abstentions : 2000

Deuxième Résolution

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

constate qu'aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 69400

Voix contre : 0

Abstentions : 2000

1001PACT KAMI
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
937932960 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

Troisième Résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -797 euros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :

-797 euros,

Le report à nouveau antérieur à : 0,00 euros,

L'affectation du bénéfice au Report à nouveau antérieur qui s'élève ainsi à -797,00 euros

Affectation :

-797 euros au poste « report à nouveau » débiteur

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 213403 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice comptable, il n'y a donc jamais eu de distribution de dividendes sur un exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 69400

Voix contre : 0

Abstentions : 2000

Quatrième résolution

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 69400

Voix contre : 0

Abstentions : 2000

« Certifié Conforme »

Justine Castellani
Présidente de Séance

Comptes annuels

Exercice du 27/11/2024 au 31/12/2025

1001PACT KAMI

118 avenue Jean Jaures
75019 PARIS

SIREN : 937.932.960

Forme juridique : SAS

Certifié conforme à l'original

Signé par Julien Benayoun
Le 15 juil. 2026

Signature : Signed with **Universign** doc_lbd
tx_lv33vPKdnhee



LES BUREAUX DE BABYLONE

3 avenue Faïdherbe 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Téléphone : 01.43.60.50.00 - Télécopie : 01.43.60.50.10
Email : cabinet@novat-ec.com

www.novat-ec.com

SAS au capital de 50.000 Euros - Code Ape : 6920 Z
Siret : 845 364 363 00018 - N° TVA : FR 68 845 364 363
Société d'Expertise-Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	214 097		214 097
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	214 097		214 097
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	1 110		1 110
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 110		1 110
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion - Actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	215 206	0	215 206

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital (dont versé...)	214 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 797
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	213 403
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	833
TOTAL DETTES (III)	1 803
Écarts de conversion - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	215 206

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2024	2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		4 167
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		4 167
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		4 167
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes		4 964
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		4 964
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		- 797
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		- 797
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		

Postes	2024
	2025
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 167
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 964
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 797

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **14** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **215 206,34 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-796,99 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations		214 097		214 097
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	948	
TOTAL	948	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		